

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/118	<b>OBJET :</b>  ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE NANGIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU DECRET N°2016-1884 DU 26 DECEMBRE 2016
<b>Date du conseil municipal</b> 04/11/2019	
<b>Date de la convocation</b> 28/10/2019	
<b>Date de l'affichage</b> 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191107-NOV-2019-118-  
DE  
Date de télétransmission : 07/11/2019  
Date de réception préfecture : 07/11/2019

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationales, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,

VU le courrier en date du 22 mai 2018 du commandant du groupement de la gendarmerie départementale de Seine-et-Marne confirmant l'intérêt des services de l'Etat pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Nangis,

VU le courrier en date du 21 octobre 2019 du directeur du Développement et de la Prospective de la société Mon Logis Action Logement confirmant son souhait de porter l'immobilier de la nouvelle gendarmerie à réaliser sur la commune de Nangis,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter les effectifs de la brigade de gendarmerie de Nangis, notamment par une structure qui répond aux besoins des gendarmes en termes d'équipements et de logements,

CONSIDERANT que la commune de Nangis pourra faire appel des terrains d'une superficie suffisante pour l'implantation d'une nouvelle caserne de gendarmerie dans le futur quartier de la Grande Plaine,

CONSIDERANT que l'opportunité pour la commune de Nangis d'accompagner ce projet d'implantation, porté par la société Mon Logis Action Logement pour le compte de l'Etat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

RAPPORTE la délibération n°2018/JUIL/099 du 2 juillet 2018 portant engagement de la commune de Nangis pour la construction d'une caserne de gendarmerie en application des dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le projet de construction d'une caserne de gendarmerie sur le territoire communal.

**ARTICLE 3 :**

DESIGNE la société Mon Logis Action Logement pour porter ce projet de construction d'une caserne de gendarmerie pour le compte de l'Etat, conformément aux dispositions du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016.

**ARTICLE 4 :**

S'ENGAGE à accompagner la réalisation de ce projet avec la société Mon Logis Action Logement.

**ARTICLE 5 :**

SOLLICITE la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour apporter sa garantie au prêt que contracterait la société Mon Logis Action Logement à cet effet.

Accuse de réception en préfecture  
077-217703271-20191107-NOV-2019-118-  
DE  
Date de télétransmission : 07/11/2019  
Date de réception préfecture : 07/11/2019

**ARTICLE 6 :**

DONNE un accord de principe pour que la commune de Nangis apporte, si nécessaire, une garantie complémentaire au prêt que contracterait la société Mon Logis Action Logement à cet effet, selon les modalités qui seraient arrêtées par une délibération ultérieure.

**ARTICLE 7 :**

AUTORISE monsieur le maire à engager toute discussion utile avec les représentants des services de l'État, des forces de la Gendarmerie Nationale et de la société Mon Logis Action Logement, et à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191107-NOV-2019-118-  
DE  
Date de télétransmission : 07/11/2019  
Date de réception préfecture : 07/11/2019

